

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 décembre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2026 - (N° 2141)

Commission	
Gouvernement	

SOUS-AMENDEMENT

N° 1102

présenté par
M. Renault

à l'amendement n° 268 de M. Monnet

ARTICLE 16 BIS

Cet amendement a été déclaré irrecevable après publication en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.